



Secretariat général

Les dispositions concernant les étudiants étrangers sont contraires aux droits des étudiants, aux reconnaissances internationales des diplômes, aux traditions universalistes d'ouverture et de diffusion du savoir qui fondent l'enseignement universitaire en France.

Profondément attachée au respect des valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité et laïcité, Force ouvrière revendique l'abandon pur et simple de ce texte.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général